

150



Parti
Libéral
Québec

Le monde change
le **QUÉBEC** se **TRANSFORME**

33^e
Congrès des
membres

**RÉSOLUTIONS À CARACTÈRE POLITIQUE
TELLES QU'ADOPTÉES**

**24, 25 et 26 NOVEMBRE 2017
CENTRE DES CONGRÈS DE QUÉBEC**

SOMMAIRE

3	PROPOSITION NO. 1
4	PROPOSITION NO. 2
5	PROPOSITION NO. 3
5	PROPOSITION NO. 4
6	PROPOSITION NO. 5
7	PROPOSITION NO. 6
7	PROPOSITION NO. 7
8	PROPOSITION NO. 8
9	PROPOSITION NO. 9
9	PROPOSITION NO. 10
10	PROPOSITION NO. 11
11	PROPOSITION NO. 12
12	PROPOSITION NO. 13
12	PROPOSITION NO. 14
13	PROPOSITION NO. 15
14	PROPOSITION NO. 16

1) UN QUÉBEC COMPLÈTEMENT CONNECTÉ D'ICI 2025

IL EST RÉSOLU PAR LE CONGRÈS DES MEMBRES DU PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC QUE :

Le Gouvernement du Québec :

1. Établisse une politique de connectivité assurant l'accès à une connexion numérique à haut débit et l'accès à des services mobiles fiables et de qualité, à des coûts abordables pour l'utilisateur, sur l'ensemble du territoire québécois, là où les gens se trouvent généralement afin de couvrir ces accès pour une utilisation pratique dans les espaces publics, les zones interrégionales et les parcs ;
2. Établisse une première date d'échéance afin que 90 % des entreprises et de la population du Québec aient accès à la large bande à une capacité minimale de 100 Mbits/s, que plus de 9 % aient accès à la large bande à 50 Mbits/s et que moins de 1 % ait accès à au moins 5 Mbit/s ;
3. Établisse une seconde date d'échéance afin que 90 % des entreprises et de la population du Québec aient accès à la large bande à une capacité minimale de 1 Gbit/s, que plus de 9 % aient accès à la large bande à 100 Mbits/s et que moins de 1 % ait accès à au moins 15 Mbits/s ;
4. Établisse des règles visant à maximiser l'utilisation et l'intégration des infrastructures, des matériels et des équipements des réseaux fixes, mobiles, micro-ondes et satellitaires existants ;
5. Évalue, en fonction des critères mentionnés ci-haut, l'intérêt de nationaliser la totalité ou une partie des réseaux et des infrastructures existant sur les territoires ou de soutenir financièrement ou autrement l'acquisition ou la prise en charge de ceux-ci par des organisations neutres, y compris des agences, des organisations municipales, locales ou régionales ;
6. Étudie l'opportunité d'établir un Office québécois des communications électroniques (incluant notamment la téléphonie, l'Internet et la radio), dans les limites des compétences de la province, ayant comme mandat d'agir et de soutenir l'optimisation de ces services de communication, l'utilisation efficace des ressources, la sécurité et la fiabilité des communications et d'intervenir dans les problèmes de concurrence et de consommation ;

-
7. Établisse un « Forum de la connectivité » ayant pour objectif d’assurer un travail en continu facilitant la coopération entre les opérateurs, les entreprises, les autorités, les organisations civiles et de gouvernance et les utilisateurs des services numériques et mobiles, en plus d’identifier les obstacles et de trouver des solutions favorisant l’accès à la connectivité numérique performante et aux services mobiles sécuritaires et de qualité.

Commission politique d’Abitibi-Témiscamingue

2) REHAUSSER EN PRIORITÉ LES INFRASTRUCTURES DE TÉLÉCOMMUNICATIONS AU BAS-SAINT-LAURENT

IL EST RÉSOLU PAR LE CONGRÈS DES MEMBRES DU PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC QUE :

1. Le gouvernement du Québec, particulièrement la ministre de la Stratégie numérique, le ministre des Affaires municipales et de l’Occupation du territoire et le premier ministre du Québec, se concertent pour l’implantation rapide d’un réseau fiable à haute vitesse afin de favoriser l’accessibilité d’un réseau Internet et cellulaire fiable au Bas-Saint-Laurent ;
2. Le gouvernement du Québec accélère le rythme pour que nos municipalités du Bas-Saint-Laurent puissent avoir accès à des télécommunications numériques selon les standards modernes ;
3. Le gouvernement du Québec s’assure que les ministères ci-haut mentionnés travaillent activement à la recherche de solutions rapides et à la mise en place d’un programme d’aide aux municipalités et/ou aux municipalités régionales de comté (MRC) pour accélérer l’émergence des services essentiels indispensables que sont la téléphonie cellulaire et Internet haute vitesse pour l’ensemble des citoyens du Bas-Saint-Laurent.

Commission politique du Bas-Saint-Laurent

3) FAVORISER L'IMPLANTATION ET L'ACCÈS À UN RÉSEAU INTERNET HAUTE VITESSE (IHV) EN MILIEU RURAL ET ÉLOIGNÉ

IL EST RÉSOLU PAR LE CONGRÈS DES MEMBRES DU PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC QUE :

1. Le Gouvernement du Québec poursuit ses efforts en collaboration avec le Gouvernement fédéral afin de prolonger le programme Québec branché ;
2. Cette prolongation mène à de nouveaux appels de projets.

Commission politique de la Mauricie

4) MISE EN PLACE D'UNE FILIÈRE DE PRODUCTION D'ÉNERGIE COMMUNAUTAIRE

IL EST RÉSOLU PAR LE CONGRÈS DES MEMBRES DU PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC QUE :

1. Le gouvernement du Québec dote le Québec d'un cadre législatif, réglementaire et administratif novateur permettant de créer et de consolider à long terme une véritable filière de production d'énergie communautaire prenant part au marché des énergies renouvelables ;
2. Le gouvernement du Québec s'inspire de l'expertise et de l'expérience de la Société de l'énergie communautaire du Lac-Saint-Jean dans la conception et la rédaction des outils nécessaires à la mise en place d'une filière d'énergie communautaire ;
3. Le gouvernement du Québec favorise le déploiement de ce cadre en misant :
 - a) sur des partenariats structurants entre les communautés autochtones et allochtones ;
 - b) sur une gestion moderne et efficace de l'acceptabilité sociale ;

- c) sur des projets contrôlés et largement financés par les communautés, et ;
- d) sur des conditions favorisant la rentabilité des projets d'énergie communautaires.

*Commission politique du Saguenay-Lac-Saint-Jean-Côte-Nord
Association libérale de Roberval*

5) ASSURER LE DÉVELOPPEMENT DYNAMIQUE ET DURABLE AU SEIN DE CÔTE-DU-SUD

**IL EST RÉSOLU PAR LE CONGRÈS DES MEMBRES DU PARTI LIBÉRAL DU
QUÉBEC QUE :**

1. Le gouvernement du Québec adopte des dispositions visant à assurer le développement économique durable et la croissance démographique constante des régions ;
2. Le gouvernement du Québec mette en place des mesures pour garantir les emplois en région, notamment en exigeant un pourcentage de contenu local lors de l'octroi des contrats gouvernementaux ;
3. Le gouvernement du Québec s'assure de limiter les conséquences négatives visant tous les sous-traitants en région ;
4. Le gouvernement du Québec favorise la formation et/ou l'intégration de main-d'œuvre spécialisée immigrante dans les régions ;
5. Le gouvernement du Québec assure la couverture du territoire par un service Internet haute vitesse afin de soutenir l'industrie manufacturière régionale ;
6. Le gouvernement du Québec se presse d'adopter la loi 130 qui permettra aux autorités des services de santé de pourvoir immédiatement les postes vacants pour le bien de la population en Côte-du-Sud.

*Association libérale de Côte-du-Sud
Commission politique Chaudière-Appalaches*

6) MODÈLE D'INTERVENTION EN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE POUR LA GASPÉSIE - ÎLES-DE-LA-MADELEINE

IL EST RÉSOLU PAR LE CONGRÈS DES MEMBRES DU PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC QUE :

1. Le gouvernement du Québec accompagne et dote la région d'une cellule de développement (groupe tactique de démarchage et de développement économique) ayant pour mission d'établir une stratégie de développement économique du territoire et une démarche structurée de détection et d'identification d'occasions d'affaires (activités de veille) ;
2. Une équipe de professionnels, d'ambassadeurs et de leaders du milieu qui, à temps plein, génère, repère, cible, valide et concrétise des occasions d'affaires et de nouvelles initiatives de développement (déploiement des énergies renouvelables et des technologies environnementales, positionnement touristique axé sur le développement d'expériences culturelles authentiques, valeur ajoutée aux ressources naturelles du milieu, et autres).

Commission politique de Gaspésie - Îles-de-la-Madeleine

7) LE QUÉBEC, UN ENDROIT DE PREMIER CHOIX POUR LES IMMIGRANTS

IL EST RÉSOLU PAR LE CONGRÈS DES MEMBRES DU PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC QUE :

1. Le gouvernement du Québec mette en place de meilleurs moyens d'accompagner les nouveaux arrivants dès leur arrivée au Québec ;
2. Le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) traite plus rapidement les demandes d'immigration des nouveaux arrivants qui désirent s'établir en dehors de la région métropolitaine de Montréal ;
3. Le MIDI traite plus rapidement les demandes d'immigration des nouveaux arrivants qui pratiquent un métier en pénurie de main-d'œuvre ;

4. Le gouvernement du Québec mette en place un service de placement des immigrants pour faciliter la tâche aux employeurs en région qui veulent recruter des immigrants ;
5. Les immigrants sans emploi qui vivent dans la région métropolitaine de Montréal soient encouragés à postuler dans d'autres régions après un an sans emploi ;
6. Le gouvernement du Québec mette en place une campagne de sensibilisation à l'accueil des immigrants en région ;
7. Le gouvernement du Québec allège le processus pour qu'un travailleur étranger puisse venir travailler au Québec s'il a déjà un emploi qui l'attend ;
8. Les entreprises désirant accueillir de nouveaux arrivants ou des travailleurs étrangers soient mieux accompagnées par le Gouvernement du Québec ;
9. Un projet pilote intégrant les différents facteurs ci-haut mentionnés soit implanté dans la circonscription de Beauce-Sud, pour l'accueil de nouveaux arrivants et de travailleurs étrangers.

**Commission politique de Chaudière-Appalaches
Association libérale de Beauce-Sud**

8) RENDRE LES RÉGIONS DU QUÉBEC PLUS ATTRAYANTES POUR LA MAIN-D'ŒUVRE ISSUE DE L'IMMIGRATION ET LEUR FAMILLE

**IL EST RÉSOLU PAR LE CONGRÈS DES MEMBRES DU PARTI LIBÉRAL DU
QUÉBEC QUE :**

1. Le ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation (MESI), en collaboration avec le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI), appuie les actions de concertations locales visant à favoriser l'installation en région de travailleurs immigrants et de leur famille ;
2. Cet appui prenne la forme d'une politique accompagnée d'une enveloppe budgétaire dédiée à attirer la main-d'œuvre immigrante en région ;

-
3. Les ministères concernés aient un rôle d'accompagnateur aux initiatives locales ;
 4. La politique inclue un volet favorisant l'établissement des familles en région et non uniquement l'accès à l'emploi ;
 5. Des incitatifs fiscaux soient accordés aux entreprises en région qui embauchent de la main-d'œuvre issue de l'immigration et pour faciliter l'installation en région de leur famille.

Commission politique de la Mauricie

9) AGRICULTURE – TRAVAILLEURS ÉTRANGERS

IL EST RÉSOLU PAR LE CONGRÈS DES MEMBRES DU PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC QUE :

1. Le gouvernement du Québec demande une délégation de pouvoir et de compétence, comme cela se fait pour la perception de la TPS, afin de procéder à l'étude des dossiers des travailleurs spécialisés agricoles pour accélérer l'acceptation des candidatures proposées.

Association libérale Huntingdon

10) UTILISER LES NOUVELLES TECHNOLOGIES POUR ACCROÎTRE LA PARTICIPATION CITOYENNE

IL EST RÉSOLU PAR LE CONGRÈS DES MEMBRES DU PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC QUE :

Le gouvernement du Québec innove afin d'accroître la participation citoyenne en :

1. Lançant un projet pilote permettant aux citoyens de suggérer des modifications aux projets de loi à travers des plateformes publiques (« open data ») accessibles sur le site Web de l'Assemblée nationale ;

-
2. Mettant en place un projet pilote de « plateforme numérique / application mobile » qui permettrait aux citoyens de se rapprocher de leurs élus et de leur administration en leur donnant la possibilité de poser des questions, de proposer des idées, de souligner des problématiques, etc. ;
 3. Autorisant l'Assemblée nationale du Québec à utiliser davantage les systèmes de visioconférence afin de permettre aux citoyens de participer à certains travaux parlementaires (commissions, consultations publiques, etc.) à partir du bureau de circonscription de leur député et par le biais de Web-conférences.

Commission-Jeunesse

11) DIVERSITÉ CULTURELLE ET ÉDUCATION

IL EST RÉSOLU PAR LE CONGRÈS DES MEMBRES DU PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC QUE :

Le gouvernement s'emploie à sensibiliser davantage les jeunes québécois à la diversité culturelle en :

1. Donnant le mandat au futur Institut d'excellence québécois en éducation d'étudier la possibilité d'ajouter des notions portant sur différentes cultures au programme scolaire dans les écoles primaires et secondaires qui :
 - a) Favorisent une meilleure connaissance de la culture québécoise et autochtone ;
 - b) Contribuent réciproquement à ouvrir davantage les jeunes québécois aux autres cultures ;
 - c) Comportent non seulement une dimension historique comme l'étude des civilisations mais également sociétales.

Commission des communautés culturelles

12) AMÉLIORER LA QUALITÉ DE L'ENSEIGNEMENT

IL EST RÉSOLU PAR LE CONGRÈS DES MEMBRES DU PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC QUE :

Le gouvernement du Québec s'emploie à valoriser davantage la profession d'enseignants en :

1. Travaillant avec les universités pour resserrer les critères d'admission au programme de Baccalauréat en enseignement (B.Ed ou équivalent) ;
2. Permettant aux individus ayant des qualifications disciplinaires (BAC en mathématiques, histoire, etc.) de suivre un certificat de deuxième cycle qui leur permettrait d'obtenir l'autorisation d'enseigner et en créant ledit certificat ;
3. Offrant une compensation financière pour les étudiants au Stage 4 en enseignement ;
4. Améliorant les conditions de travail des enseignants et en haussant leur rémunération ;
5. Mettant à jour le référentiel de compétence des enseignants.

Commission-Jeunesse

13) PROGRAMMES DE LANGUE SECONDE POUR LES QUÉBÉCOIS ANGLOPHONES INTÉRESSÉS QUI DÉSIRENT INTÉGRER OU RÉINTÉGRER LE MARCHÉ DU TRAVAIL

IL EST RÉSOLU PAR LE CONGRÈS DES MEMBRES DU PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC QUE :

Le gouvernement du Québec crée et soutienne des programmes de français langue seconde, gérés d'une manière semblable à ceux qui sont offerts aux nouveaux arrivants, pour les Québécois anglophones intéressés qui désirent intégrer ou réintégrer le marché du travail et contribuer davantage à la croissance et au dynamisme du Québec.

*Association libérale D'Arcy McGee
Association libérale de Notre-Dame-de-Grâce
Association libérale de Westmount
Association libérale de Robert-Baldwin
Association libérale de Jacques-Cartier
Association libérale de Pontiac
Association libérale de Nelligan
Association libérale de Orford
Association libérale de Huntingdon*

14) AUGMENTATION DE L'ACCÈS À LA JUSTICE

IL EST RÉSOLU PAR LE CONGRÈS DES MEMBRES DU PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC QUE :

Le gouvernement du Québec s'engage à :

1. Prendre des mesures pour diminuer le temps d'attente des tribunaux, en élargissant entre autres les secteurs auxquels un système similaire à la Cour des petites créances serait appliqué, permettant aux citoyens de se représenter dans un contexte simple et convivial;
2. Financer les cliniques juridiques des facultés de droit pour pouvoir créer des emplois étudiants au sein des facultés ;

3. Permettre aux étudiants en droit du Québec, travaillant dans les cliniques juridiques des facultés de droit, ou effectuant des stages en milieu communautaire ou travaillant avec certains organismes communautaires juridiques, d'effectuer certains actes juridiques qui sont présentement réservés exclusivement à des avocats, cela sous la supervision d'un avocat ;
4. Utiliser l'argent du Fonds Accès Justice pour subventionner davantage les centres de justice de proximité pour les aider à augmenter leur offre de service ;
5. Encourager l'initiative des entreprises d'information juridique de base, comme Éducaloi.

Commission-Jeunesse

15) AMÉLIORER L'ACCÈS AUX SERVICES DE GARDE SUBVENTIONNÉS ET/OU PRIVÉS DANS UN CONTEXTE DE CONCILIATION TRAVAIL-FAMILLE

IL EST RÉSOLU PAR LE CONGRÈS DES MEMBRES DU PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC QUE :

1. Le gouvernement obtienne des services de garde subventionnés qu'ils étendent leurs heures d'ouverture de 6 h à 21 h tous les jours pour s'ajuster aux heures de travail variables des parents :
 - 1.1 Que ledit élargissement des heures d'ouverture soit appliqué seulement après l'évaluation des besoins des parents ;
2. Les cégeps offrant la technique de garderie créent un stage rémunéré offert aux étudiants ayant terminé avec succès une première année d'étude afin de couvrir l'extension des heures d'ouverture des services de garde ;
3. Les services de garde situés dans les villes où se trouvent des établissements collégiaux offrant la technique de garderie soient encouragés à créer des postes à temps partiel pour des stages couvrant les périodes de garde supplémentaires tant la semaine que la fin de semaine ;

-
4. Les services de garde s'assurent que tous les stagiaires en poste pourront tirer profit d'un service de consultation téléphonique auprès du personnel régulier de la garderie avec un revenu supplémentaire adéquat au technicien responsable de répondre aux appels ;
 5. Les enseignants du niveau primaire à la retraite puissent postuler un poste à temps partiel pour prendre en charge des enfants ;
 6. Les cégeps offrant le cours de service de garde assurent la supervision des stages suivant les normes reconnues au sens de la Loi sur l'éducation.

Commission politique de Montérégie

16) ENTRETIEN DES ROUTES NUMÉROTÉES SOUS LA RESPONSABILITÉ DES PETITES MUNICIPALITÉS

IL EST RÉSOLU PAR LE CONGRÈS DES MEMBRES DU PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC QUE :

1. Le gouvernement du Québec mette en place un comité national pour l'évaluation des besoins des municipalités pour les routes numérotées rétrocedées ;
2. Le gouvernement du Québec soutienne financièrement les municipalités de Saint-Adrien et d'Ham-Sud pour réaliser des travaux de mise à niveau et d'asphaltage de la route 257 sur leur territoire.

Association libérale de Richmond

150



Parti
Libéral
du Québec